



Ma propriétaire ne veu pas me rembourser mes loyer

Par **Deborah59**, le **18/01/2017** à **23:14**

Bonjour, j'explique mon problème :
Il y a un an j'avais une maison
j'ai payer tout les loyers complet
j'avais le droit à l'APL
mais il a été bloquer car
la maison ne respecter pas
les critères.

Donc j'ai payer les loyers
complets

J'ai quitter cette maison.
Et sur la caf je remarquer
qu'il y a 800 e de bloquer
donc L'APL.
Les travaux de la maison
on étai établi par moi même
et mon ex compagnon,
mon ancienne propriétaire
ne veu pas relancer le dossier
pour que la maison respecte
les normes et que donc L'APL
soit débloquer.

Mais quand L'APL sera débloquer, l'argent sera remis à mon ancienne propriétaire.

Doit-je la mettre en demeure
de me rembourser mes loyer ??

Merci beaucoup et désolé des fautes, j'espère que vous comprendrez la situation

Par **Deborah59**, le **18/01/2017** à **23:16**

Sur une lettre de la caf qu'elle a reçu, sa lui disait que je devais verser seulement ma partie, celle qui rester à ma charge.
Elle ne m'a jamais prévenu et à reçu les loyers

Par **Lag0**, le **19/01/2017** à **07:47**

Bonjour,

[citation]j'ai payer tout les loyers complet
j'avais le droit à l'APL
mais il a été bloquer car
la maison ne respecter pas
les critères. [/citation]

Vous dites avoir le droit à l'APL, mais ce logement est-il conventionné ? Car l'APL n'existe que pour les logements conventionnés.

Par **Deborah59**, le **19/01/2017** à **10:23**

Je sais que pour ce logement j'ai eu le droit à L'aide au logement.
Et la mairie et venu visité la maison, vu qu'elle respecter pas les normes de sécurité, l'APL à été bloquer.
La propriétaire devait faire les travaux et envoyer un courrier pour qu'une nouvelle visite à lieu afin de débloquer L'APL.
Donc oui ce logement doit être conventionnée.

Pour j'ai été moi même à la caf et à la mairie pour qu'une visite de la maison à lieu mais c'est la propriétaire qui doit faire les démarches.... Quelle ne fait pas